

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion du 12 mars 2022 à Licourt

Présents: Roland Grain, Aurélien Defossez, Jean Michel Fontes, Pascal Notel, Ludovic Fialkowski, Bernard Avronsart, Michel Gontarczyk et Jean René Elophe

Excusés: Pascal Lefebvre et Jean François Debeauvais

Roland, au nom de la commission félicite Aurélien Defossez et son épouse pour la naissance de Mathis

Un point est fait sur l'ensemble du Foot Animation et des difficultés rencontrées en raison du non-respect de l'heure de début des plateaux et de la présence ou non des équipes.

La finale du Challenge Départemental U13 se déroulera le samedi 2 avril 2022 à Gamaches

Les finales des Challenges du Santerre Seniors et Jeunes se dérouleront à Montdidier le samedi 18 juin

La commission procède ensuite aux tirages des différents Challenges Seniors et Jeunes

Voir les tableaux en annexe

Pour toutes ces rencontres, 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elophe.